Infos, tarifs, contacts et modalités d'inscription.

INSCRIPTIONS ET PAIEMENTS EN LIGNE
La ville propose un accès sécurisé vous permettant d'inscrire vos enfants aux garderies, aux animations d'après-classe, aux études et à la cantine, de changer vos moyens de paiements (prélèvement automatique, paiements à la carte), de payer en ligne et de consulter vos factures.
► ACCEDER AU PORTAIL FAMILLE

Un service de garderie est proposé par la ville à tous les enfants scolarisés dans les écoles publiques (Madame de Sévigné, Louis Leroy, groupe scolaire Pasteur/Ségur et Jules Ferry) le matin de 7h15 jusqu'à l'ouverture des grilles et le soir, de la fin de l'école jusqu'à 18h30.

Pour l'école Ferry, les garderies ont lieu dans le restaurant scolaire, rue des écoles ; pour Leroy, Sévigné et Pasteur/Ségur, elles se tiennent au sein même des établissements.

L'inscription se fait via le portail famille [1].

Tarifs à la 1/2h

COEFFICIENT CAF	T1 (0 À 549)	T2 (550-762)	T3 (763-1037)	T4 (1038-1342)	T5 (1343 ET PLUS)
wambrecitains - DE 7H15 À L'OUVERTURE DE L'ECOLE	0,50 €	0,60 €	0,90 €	1,18 €	1,40 €
wambrecitains - de LA SORTIE DE L'ECOLE à 18H30	0,50€	0,60€	0,90€	1,18€	1,40 €
Extérieurs - DE 7H15 À L'OUVERTURE DE L'ECOLE	1 €	1,20 €	1,80 €	2,36 €	2,80 €
Extérieurs - de LA SORTIE DE L'ECOLE à 18H30	1 €	1,20 €	1,80 €	2,36 €	2,80 €
Au-delà de 18h30	Pénalité de 9€ par demi-heure entamée				

→ Conditions de remboursement & pénalités ***[1]***

CONTACTS GARDERIES
Attention : ces n° ne sont valides qu'après 16h30 les lundi, mardi, jeudi et vendredi.
garderie Leroy/Ferry : 03 20 15 01 96
garderie Pasteur/Ségur : 03 20 39 71 75

garderie Sévigné : 03 20 78 80 46

REGLEMENT INTERIEUR « RESTAURATION MUNICIPALE » « GARDERIES » « ANIMATION D'APRES CLASSE »

Article 1 – CADRE GENERAL DES SERVICES DE RESTAURATION / GARDERIE / ANIMATION D'APRES CLASSE

Ces services sont municipaux, le fonctionnement est assuré par des personnels qui sont sous la responsabilité du Maire.

Ces services débutent dès le premier jour de la rentrée à raison de quatre jours par semaine : lundi, mardi, jeudi et vendredi uniquement en période scolaire.

L'inscription à ces services est OBLIGATOIRE par l'intermédiaire du PORTAIL FAMILLE.

Le fait d'inscrire un enfant à l'un de ces services, implique l'acceptation du règlement intérieur et l'engagement d'effectuer les paiements dans les délais prévus.

Article 2 – MODALITES DE FONCTIONNEMENT DE LA RESTAURATION MUNICIPALE

Pour qu'un enfant puisse déjeuner le midi, son nom doit figurer sur une liste établie à l'avance en fonction des inscriptions effectuées via le PORTAIL FAMILLE.

Lieux concernés :

RESTAURANT PRINCIPAL rue des ECOLES pour :

-ECOLE MATERNELLE LOUIS LEROY

-ECOLE PRIMAIRE FERRY

SITE DECENTRALISE rue du Maire CATTEAU pour :

-ECOLE MATERNELLE SEVIGNE

SITE DECENTRALISE chemin du Fort pour :

-ECOLE MATERNELLE Madame de SEGUR

-ECOLE PRIMAIRE PASTEUR

Article 3 – JOURS ET HEURES D'OUVERTURE :

Les lieux de restauration sont ouverts les mêmes jours que l'école. Les heures d'ouverture sont fixées de la façon suivante :

MATERNELLE : de 11h25 à 13h15

PRIMAIRE : de 11h35 à 13h35

Tout enfant inscrit ne pourra pas quitter seul l'école. Le repas doit être impérativement pris sur place.

Afin de respecter l'état sanitaire, tout enfant présentant un risque de contagion ou ne respectant pas les règles d'hygiène élémentaire sera exclu.

Chacun doit respecter les règles relatives à la sécurité, du respect des aliments, du matériel et installations et au savoir-vivre propres à l'établissement, afin d'y faire régner une ambiance agréable.

Règlement intérieur cantine et garderies

Poids : 371.44 Ko

Téléchargement [2]

URL de la source (modifié le 04/02/2025 - 11:58): https://www.wambrechies.fr/vie-scolaire/garderies-scolaires

Liens
[1] https://www.wambrechies.fr/services-en-ligne/portail-famille
[2] https://www.wambrechies.fr/sites/default/files/atoms/files/reglement_interieur_2022.pdf